



L'espace périurbain picard : un territoire aisé où vit près d'un habitant sur deux

En 2012, la moitié des Picards dispose d'un niveau de vie inférieur à 18 940 euros par an. Le niveau de vie médian apparaît ainsi légèrement en retrait comparé à celui observé sur l'ensemble de la France métropolitaine. Les inégalités de revenus entre groupes sociaux sont, dans la région, moins marquées. Néanmoins, des disparités de niveaux de vie entre les territoires se font jour. Ainsi, l'Oise est bien positionnée au niveau national en matière de revenus, contrairement à l'Aisne et la Somme. De même, les espaces périurbains qui s'étendent autour des grands pôles urbains apparaissent comme les territoires les plus aisés.

À l'inverse, les revenus des habitants des grands pôles et des espaces ruraux se situent en retrait. Au sein des grandes aires urbaines, les niveaux de vie sont moins élevés dans les villes-centre que dans leur banlieue et leur couronne périurbaine, tandis que les inégalités de revenus s'avèrent plus marquées dans les villes-centre. Les disparités de niveaux de vie entre la ville-centre et le reste de l'unité urbaine sont plus fortes dans les aires urbaines de Beauvais et de Creil que dans celles d'Amiens et de Saint-Quentin.

Martial Maillard, Insee

En 2012, la moitié des Picards vit avec un revenu disponible par unité de consommation ou niveau de vie (*définitions*) inférieur à 18 940 euros par an, soit 840 euros de moins que dans l'ensemble de la France métropolitaine. La Picardie se place ainsi au 16^e rang des 22 régions métropolitaines. La distribution des niveaux de vie présente une forme analogue en Picardie et en France métropolitaine mais les montants sont différents, en particulier pour les plus élevés (*figure 1*). La Picardie présente globalement un niveau de vie très légèrement plus élevé que la grande région Nord-Pas-de-Calais - Picardie sur l'ensemble de la distribution. Ce résultat est probablement porté par l'Oise, département le plus aisé de la grande région.

Les niveaux de vie des Picards sont moins élevés

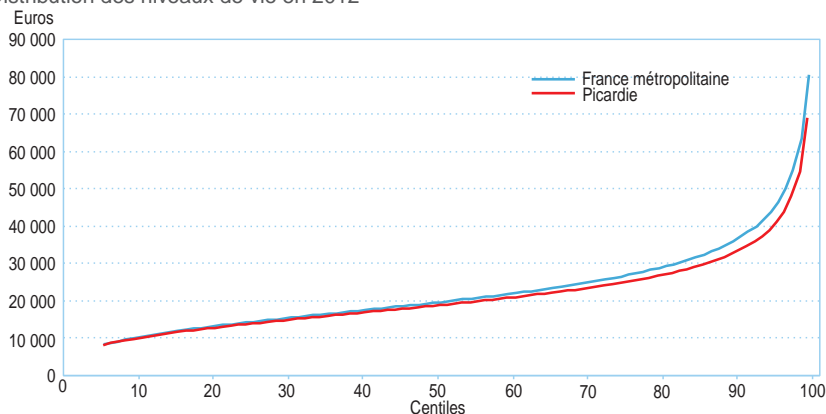
L'écart des niveaux de vie entre la Picardie et la France métropolitaine ne dépasse pas 3 % au 20^e centile, niveau de vie pla-

fond des 20 % les plus modestes (*définitions*). Pour des revenus supérieurs, l'écart s'ouvre progressivement : il atteint 8 % pour le 80^e centile et 14 % pour le 99^e centile. De même, 70 % des Picards disposent d'un niveau de vie supérieur à 15 000 euros

par an contre 73 % des métropolitains. L'écart entre ces proportions s'accroît pour des niveaux de vie plus élevés : 14,5 % des Picards disposent de plus de 30 000 euros par an contre 19 % des métropolitains. De ce fait, les inégalités de niveaux de vie

1 Des revenus moins élevés en Picardie

Distribution des niveaux de vie en 2012



Lecture : en Picardie, en 2012, 80 % des habitants disposent d'un niveau de vie inférieur à 27 150 euros par an contre 29 350 euros par an en France métropolitaine.

Source : Insee-DGFIP-Chaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

sont moins marquées qu'au niveau national car les Picards les plus aisés le sont en moyenne moins que leurs homologues métropolitains. Ainsi, les revenus des Picards sont moins dispersés et la masse des revenus disponibles des 20 % les plus favorisés correspond à 4,1 fois celle détenue par les 20 % des moins aisés. Ce ratio d'inégalités de revenus (*définitions*) atteint 4,5 pour la France métropolitaine.

Région parmi les moins favorisées, la Picardie se situe néanmoins au 9^e rang des 22 régions métropolitaines pour le niveau de vie des 1 % les plus aisés.

Les grands pôles urbains concentrent 42 % de la population pauvre

Au sein de la grande région, les niveaux de vie sont relativement proches entre les départements hormis ceux de l'Oise qui se détachent (*figure 2*). Ainsi, le niveau de vie médian isarien atteint 20 220 euros par an quand il s'établit entre 17 160 euros dans le Pas-de-Calais et 18 350 euros dans la Somme. De même, 12,8 % des Isariens vivent en 2012 avec moins de 11 871 euros par an, seuil de pauvreté (*définitions*). Ce taux de pauvreté s'échelonne de 16,8 % dans la Somme à 20,2 % dans le Pas-de-Calais. En 2012, le taux de pauvreté en Picardie se situe à 15,6 % contre 14,3 % au niveau métropolitain. Il atteint 19,3 % dans le Nord-Pas-de-Calais.

À un niveau géographique plus fin, la localisation résidentielle des ménages est influencée par leurs revenus. De ce fait, les revenus sont contrastés selon les types d'espaces au sein même du territoire picard (*figure 2*). Avec un revenu médian par unité de consommation de 20 830 euros, supérieur à la moyenne régionale mais aussi à la moyenne métropoli-

taine, les couronnes des grands pôles urbains apparaissent comme les zones les plus aisées. Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines, avec 19 960 euros, viennent ensuite (*figure 2*). Ces deux catégories de communes les plus aisées rassemblent 46 % des Picards en 2012, mais seulement 30 % de la population pauvre.

Le niveau de vie médian se positionne en retrait de la valeur régionale dans les grands pôles urbains (respectivement 18 940 euros et 17 690 euros). Ce niveau plus bas résulte notamment de la concentration du parc locatif social au sein des grands pôles : le niveau de vie médian des locataires s'y établit à 14 320 euros contre 22 660 euros pour les propriétaires. Aussi, les inégalités de revenus sont plus marquées dans cette catégorie de communes du fait du niveau particulièrement bas des revenus des ménages les plus modestes (*figure 2*). Avec un taux de pauvreté de 21,2 %, les grands pôles urbains concentrent 42 % de la population pauvre alors que seulement 31 % des Picards y vivent.

Des niveaux de vie contrastés au sein même des grandes aires urbaines

Des disparités de niveau de vie médian apparaissent entre les grandes aires urbaines picardes (*figure 3*). Le niveau de vie médian des aires urbaines de Senlis et de Compiègne s'établit au-dessus de la moyenne nationale. Il dépasse la moyenne picarde dans les aires urbaines de Beauvais, Amiens et Château-Thierry, mais il est moins élevé dans celles de Creil, Saint-Quentin ou d'Abbeville (17 500 euros).

De l'ordre de 16 300 euros en moyenne en 2012, les niveaux de vie médians des habitants des pôles urbains de petite ou moyenne

taille sont les moins élevés de Picardie. Les niveaux de vie médians des petites ou moyennes aires urbaines du nord-est de la Picardie sont parfois inférieurs à 16 000 euros (*figure 3*) et les taux de pauvreté approchent voire dépassent 30 %, comme à Bohain-en-Vermandois et Hirson. Le revenu médian de l'aire urbaine de Chauny distance celui de l'aire voisine de Tergnier et s'approche de celui des grandes aires urbaines axonnaises. Les revenus médians par unité de consommation et les niveaux d'inégalités sont plus dispersés entre les petites aires urbaines qu'entre les grandes. Les petites aires urbaines d'Aumale, Grandvilliers, Feuquières-en-Vimeu-Fressenneville, Feuquières, Albert ou Saint-Just-en-Chaussée s'avèrent les plus aisées parmi cette catégorie d'aires urbaines.

Les espaces plus ruraux présentent aussi des niveaux de vie inférieurs à la moyenne régionale, notamment dans les communes isolées du Ponthieu et de la Thiérache, mais aussi dans les communes multipolarisées hors des grandes aires urbaines du Vimeu, du Santerre et de la Thiérache.

Globalement, les communes du département de l'Aisne présentent souvent des taux de pauvreté élevés, de même que les grands pôles de Picardie, en particulier Amiens, Abbeville, Creil, Saint-Quentin, Laon et Soissons (*figure 4*). De petits pôles comme Doullens, Bohain-en-Vermandois, Guise ou Hirson et les zones rurales isolées de la Thiérache comptent aussi une plus forte proportion d'habitants pauvres. À l'inverse, les couronnes périurbaines d'Amiens, Abbeville, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin et Laon constituent des territoires picards plus épargnés par la pauvreté, ainsi que la partie isarienne de la couronne de l'aire urbaine de Paris (*figure 4*).

2 Les couronnes des grands pôles urbains constituent les espaces les plus aisés

Niveaux de vie et taux de pauvreté selon les espaces du zonage en aire urbaine en Picardie en 2012

Catégorie de communes en Picardie	Population fiscale nombre	Répartition de la population %	1 ^{er} décile euros	Médiane euros	9 ^e décile euros	Rapport S80/S20*	Taux de pauvreté %	Répartition de la population pauvre %
Grands pôles urbains	585 906	31,0	9 074	17 693	33 246	4,58	21,2	42,1
Couronnes des grands pôles	617 316	32,7	12 035	20 829	36 058	3,71	9,5	19,9
Communes multipolarisées des grands pôles	253 911	13,5	11 443	19 955	33 606	3,58	11,3	9,8
Pôles moyens	64 800	3,4	8 884	16 385	28 715	3,94	24,2	5,3
Couronnes des pôles moyens	3 640	0,2	11 592	19 562	33 429	3,50	10,8	0,1
Petits pôles	92 628	4,9	9 047	16 337	28 286	3,86	23,4	7,4
Couronnes des petits pôles	4 542	0,2	10 428	18 250	30 629	3,67	16,2	0,3
Autres communes multipolarisées	184 704	9,8	10 483	18 132	30 541	3,61	15,6	9,8
Communes isolées hors influence des pôles	80 483	4,3	9 646	17 138	30 102	3,86	19,5	5,3
Picardie	1 887 928	100,0	10 269	18 944	33 613	4,05	15,6	100,0
Aisne	532 092	28,2	9 690	17 766	31 280	4,00	18,6	33,7
Oise	806 056	42,7	10 968	20 216	35 424	3,99	12,8	35,0
Somme	549 780	29,1	10 035	18 345	32 718	4,04	16,8	31,3
Nord-Pas-de-Calais	3 970 712	//	9 650	17 705	32 180	4,12	19,3	//
Nord	2 516 336	//	9 673	18 051	33 308	4,27	18,8	//
Pas-de-Calais	1 454 376	//	9 615	17 155	30 166	3,84	20,2	//
Nord-Pas-de-Calais - Picardie	5 858 640	//	9 826	18 106	32 661	4,11	18,1	//
France métropolitaine	62 064 538	//	10 503	19 786	37 236	4,52	14,3	//

*Lecture : la masse des revenus des 20 % des Picards les plus favorisés correspond à 4,05 fois celle détenue par les 20 % les moins aisés.

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

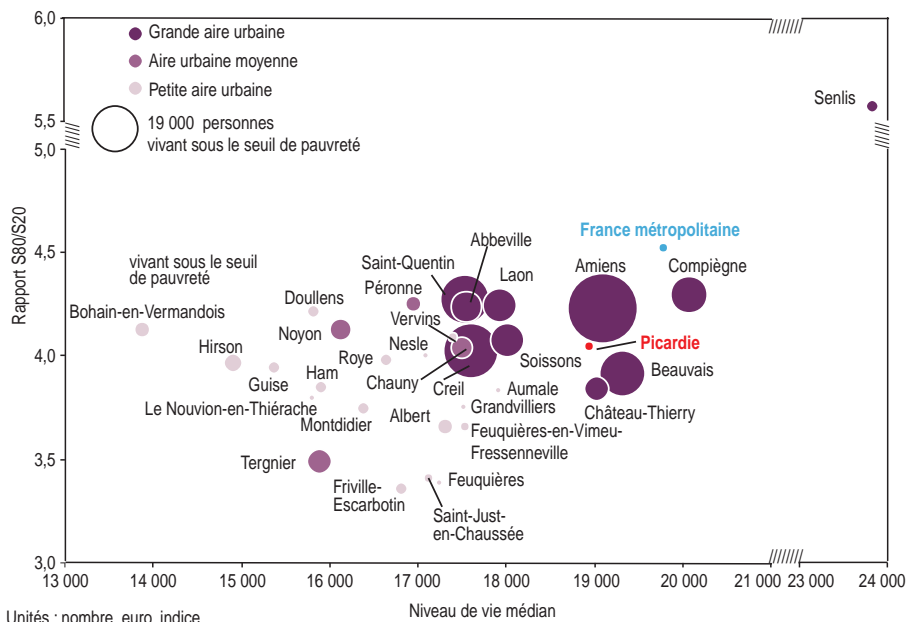
Revenus médians inférieurs et inégalités plus présentes dans les villes-centre des grandes aires urbaines

À un niveau géographique plus fin, les revenus, mais aussi les inégalités de revenus, diffèrent au sein même des grandes aires urbaines de Picardie. Les niveaux de vie y sont systématiquement moins élevés dans les villes-centre que dans leurs banlieues et leurs couronnes (figure 5). Ainsi, le niveau de vie médian de la commune d'Amiens (17 055 euros) se place nettement en retrait de celui de la banlieue et de la couronne (respectivement 21 390 euros et 20 150 euros). Les écarts de taux de pauvreté sont plus amples encore. Il atteint 24 % dans la ville-centre contre 8 % dans la banlieue. Les villes-centre concentrent la pauvreté : elles comptent 65 % de la population pauvre des grandes aires urbaines picardes pour seulement 44 % de la population de ces aires urbaines.

Les inégalités de revenus sont aussi plus marquées dans les villes-centre. Ainsi, dans la commune d'Amiens, la masse des revenus disponibles des 20 % les plus favorisés correspond à cinq fois celle détenue par les 20 % les moins aisés, contre 3,7 dans le reste de l'aire urbaine. Ces disparités spatiales internes dans les inégalités sont moins présentes dans l'aire urbaine de Creil où cet indicateur s'établit à 4,0 dans la ville-centre et à 3,6 dans sa banlieue. En lien avec l'importance du parc locatif social, occupé par des ménages modestes, le revenu médian de la commune de Creil ne dépasse pas 14 720 euros par an quand il atteint 15 870 euros à Saint-Quentin

3 Des niveaux de vie médians supérieurs mais davantage d'inégalités dans les grandes aires urbaines

Niveau de vie médian, indicateur d'inégalités de niveau de vie S80/S20 et population pauvre par aire urbaine en 2012



Lecture : le niveau de vie médian dans l'aire urbaine d'Amiens se situe à 19 090 euros en 2012. La masse des revenus disponibles des 20 % les plus favorisés y correspond à 4,2 fois celle détenue par les 20 % les moins aisés (rapport S80/S20), et 44 000 personnes y vivent sous le seuil de pauvreté.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

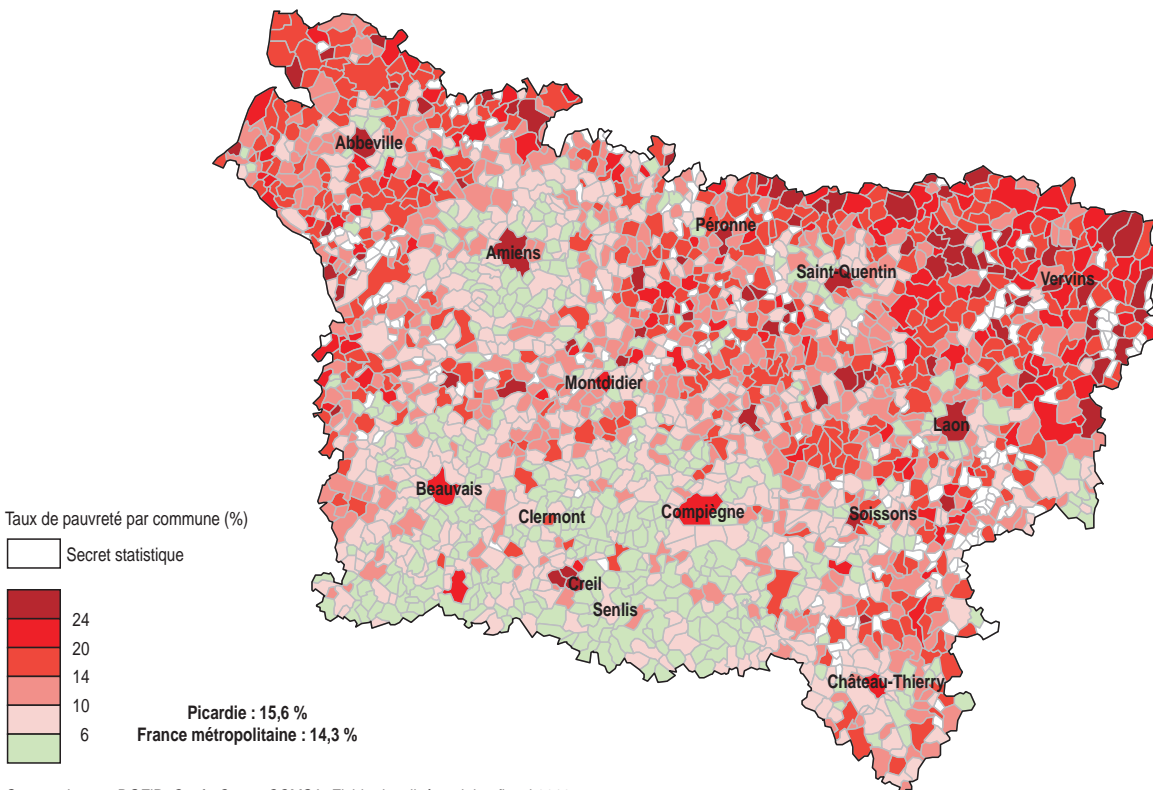
ou 17 180 euros à Beauvais (figure 5). Au final, les banlieues et les couronnes constituent des espaces socialement plus homogènes que les villes-centre.

Les disparités de revenus médians entre d'une part la ville-centre et d'autre part la banlieue et la couronne sont plus fortes au sein des aires urbaines de Beauvais et de Creil que de celles

d'Amiens ou de Saint-Quentin (figure 5). Au sein des aires urbaines de Beauvais, d'Abbeville et de Château-Thierry, les niveaux de vie sont plus élevés dans la banlieue que dans la couronne. Les aires urbaines de Saint-Quentin, Compiègne, Soissons et Laon présentent la situation inverse. ■

4 Les territoires périurbains sont relativement épargnés par la pauvreté

Taux de pauvreté par commune en 2012

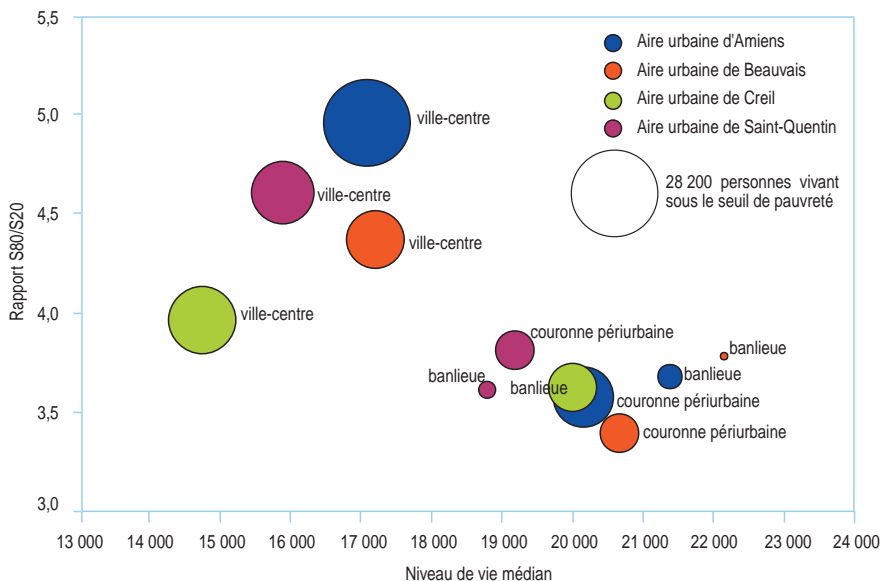


Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

© IGN - Insee 2015

5 Une organisation spatiale différente selon les grandes aires urbaines

Niveau de vie médian, indicateur d'inégalités de niveau de vie S80/S20 et population pauvre au sein de quelques aires urbaines en 2012



Unités : nombre, euro, indice

Lecture : le niveau de vie médian dans la commune d'Amiens, ville-centre de l'aire urbaine correspondante, se situe à 17 060 euros en 2012. La masse des revenus disponibles des 20% les plus favorisés y correspond à 5,0 fois celle détenue par les 20% les moins aisés (rapport S80/S20), et 28 200 personnes y vivent sous le seuil de pauvreté.

Note : la couronne périurbaine de Creil n'est pas représentée car les données correspondantes sont soumises au secret statistique en raison de sa très faible taille.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Sources

À compter des données 2012, la pauvreté et le revenu disponible des ménages sont observés à un niveau géographique fin, jusqu'à la commune. Antérieurement, à l'échelon infra régional, seul le niveau départemental était disponible. Ce nouveau dispositif, le Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) permet une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté.

Les données issues du Fichier Localisé Social et Fiscal proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques,
- et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA).

Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec des prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL) à compter de l'année de revenu 2012.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (foyers, maisons de retraites, prisons...).

Définitions

Le Revenu disponible d'un ménage est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus du patrimoine, les revenus financiers non déclarés imputés (livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minimas sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le niveau de vie ou revenu disponible par unité de consommation est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc identique pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il

est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros par an en 2012, soit près de 990 euros par mois.

Le taux de pauvreté est la part de la population dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté.

Les **centiles** du niveau de vie sont les valeurs-seuils de cet indicateur qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs du niveau de vie, la partitionnent en 100 sous-populations de taille égale.

La **médiane** du niveau de vie partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un niveau de vie inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un niveau de vie supérieur. La médiane correspond au 50^e centile. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des niveaux de vie au sein d'une zone.

Le **1^{er} décile** du niveau de vie est le niveau de vie en dessous duquel vit 10 % de la population. À l'opposé, le 9^e décile correspond au niveau de vie au-dessous duquel se situe 90 % de la population. Le 1^{er} décile correspond au 10^e centile, le 9^e décile au 90^e centile.

Le **ratio S80/S20** rapporte la masse des revenus disponibles des 20 % d'individus les plus favorisés à celle détenue par les 20 % des personnes les moins aisées. Plus le ratio est élevé, plus les inégalités sont grandes.

Aire d'influence des villes : une **grande aire urbaine** est un ensemble de communes constitué par un pôle

urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. La notion d'aire urbaine permet ainsi de définir un concept de grande ville ou métropole à l'aide d'une approche fonctionnelle et économique.

De la même façon, le zonage en aires urbaines 2010 définit les **moyennes aires** (pôle de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petites aires** (pôle de 1 500 à 5 000 emplois). Les **communes multipolarisées** sont des communes situées hors des aires, dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaillent dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Les autres communes en dehors des aires sont les **communes isolées, hors influence des pôles**.

Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50% de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centre. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centre constituent la banlieue du pôle.

Insee Picardie

1, rue Vincent Auriol
CS 90402
80004 Amiens Cedex 1

Directeur de la publication :
Arnaud Degorre

Chef du service Études-Diffusion :
Danièle Lavenseau

Rédactrice en chef :
Nathalie Salomon

ISSN : 2416-8858
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Maillard M., « Des revenus d'activité aux revenus de transfert : ressources des ménages et redistribution en Picardie », *Insee Analyses Picardie* n°13, juin 2015
- Dinnequin E., Maillard M., Rimajou G., « En Picardie, la pauvreté touche plus les jeunes et les familles », *Insee Analyses Picardie* n°5, février 2015
- Maillard M., « Les grands pôles urbains et les zones rurales plus exposés au risque de pauvreté », *Insee Flash Picardie* n°4, février 2015
- Aerts A.-T. (division Statistiques régionales, locales et urbaines), Chirazi S., Cros L. (direction régionale de Bretagne, Insee), « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee première* n°1552, juin 2015

